



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 janvier 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite interpellier le gouvernement sur sa stratégie d'attraction, de rétention et de développement de talents lors d'une séance publique prévue au mois de février 2026.

Compte tenu des récentes projections sur les besoins de main-d'œuvre — notamment celles de l'IGSS, qui anticipe 335 000 nouveaux recrutements d'ici 2040 — la stratégie économique appelée à soutenir de telles trajectoires d'emploi soulève plusieurs questions. Sous le gouvernement précédent, un comité interministériel pour l'attraction, la rétention et le développement de talents fut mis en place en juin 2023 afin de définir des orientations stratégiques et d'assurer un suivi coordonné de l'action gouvernementale. Le gouvernement actuel a ensuite instauré le Haut comité pour l'attraction, la rétention et le développement de talents, organe consultatif prévu par l'accord de coalition 2023–2028.

Cependant, le CNFP soulignait déjà en octobre 2024, dans son « Évaluation de la soutenabilité à long terme des finances publiques », que les projections de migration n'intégraient pas de facteur économique alors même que le marché du travail constitue un levier d'attraction central. Ainsi, selon le scénario de référence du *Ageing Report 2024* de la Commission européenne, la population du Luxembourg atteindrait 976 000 habitants en 2070, la migration nette étant le facteur principal de cet écart. Le CNFP met également en exergue un scénario alternatif du STATEC, où la population atteindrait environ 1 300 000 habitants en 2070, avec une part des frontaliers pouvant s'élever à 55 % de l'emploi total à cet horizon— ce qui augmenterait davantage la pression sur le marché du logement, les infrastructures, la mobilité et les services publics.

Dans la foulée de ces projections, il serait opportun pour le gouvernement de s'interroger sur la nécessité de mieux planifier les compétences souhaitées et nécessaires pour assurer une économie au service des citoyens, de la société et du climat.

Dans ce contexte, je souhaiterais aborder les questions suivantes durant mon interpellation :

- Quelle est la vision stratégique du gouvernement pour l'économie luxembourgeoise, sur laquelle repose la stratégie d'attraction des talents ?

- Où en est le Haut Comité pour l'attraction des talents dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale visant à attirer les talents ? Quel est l'état d'avancement des travaux et quel calendrier est envisagé ?
- Quelles compétences le gouvernement souhaite-t-il promouvoir, développer et former, et quelles compétences souhaite-t-il attirer, pour assurer une économie au service des citoyens, de la société et du climat ? Quels instruments concrets le gouvernement entend-il mobiliser pour déployer cette stratégie ?
- Comment le gouvernement intègre-t-il l'impact de l'IA sur la structure des emplois dans sa stratégie « talents », notamment pour anticiper les besoins de requalification / de formation continue ?
- Comment le gouvernement envisage-t-il de combler la pénurie croissante de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels, tels que le travail de soins ?
- Comment le gouvernement compte-t-il lutter contre la fuite des cerveaux, phénomène observé dans les secteurs d'avenir et touchant notamment la main-d'œuvre hautement qualifiée, telle que les chercheurs ?
- Les mesures fiscales visant à faciliter l'attraction de talents sont-elles appropriées, voire justifiées ?
- Les mesures fiscales visant à redistribuer une partie des recettes de l'impôt sur le revenu des travailleurs frontaliers aux régions voisines sont-elles adéquates ?
- Le gouvernement compte-t-il revenir sur la question du droit de vote des non-nationaux lors des élections législatives ?

L'interpellation s'adresse à Monsieur le ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme, ainsi qu'à Monsieur le ministre du Travail.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot
Député